

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Samedi 18 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit (18) Février, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 11h00 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALLARD**, le treize (13) Février 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Madame Christine **BATISSON**, 3^{ème} Adjointe.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **VARAGNAT** Christophe - **VIALLARD** Jean-Luc.

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRESENTES :

VIALLARD Jean-Luc et **BERAUD** Hervé.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Madame Christine **BATISSON**, Adjointe ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Didier **MAITRIAS** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Janvier 2023.
- Délibération 1 : - Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.
- Délibération 2 : - Modification des statuts Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Délibération 3 : - Fongibilité des crédits en M57.
- Informations sur les problèmes de l'eau (fuites).
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Janvier 2023 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.

Madame l'Adjointe expose à l'Assemblée le courrier reçu dernièrement du **SIEG / TERRITOIRE D'ENERGIE**.

Elle propose un projet de travaux sur l'éclairage public de notre commune. Ces travaux consisteraient à modifier les organes de commandes de l'éclairage public.

Pour l'instant, notre éclairage public est piloté par des interrupteurs crépusculaires (qui enclenchent l'éclairage en fonction de la luminosité du jour) ou par des horloges astronomiques (qui enclenchent l'éclairage en fonction des heures du lever et du coucher du soleil).

Le service Eclairage Public de TE a identifié sur le territoire de notre commune un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges (vétustes) pouvant être remplacés par des horloges dernière génération « connectables ». Ces dernières permettraient des actions à distance pour modifier et ajuster le fonctionnement de l'éclairage public.

Il nous est donc fait la proposition de participer à ce programme, mené par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance dans les conditions suivantes :

- Coût des travaux sur la commune d'EGLISOLLES : **780,00 € HT**
- France Relance apporte 70% d'aide d'état au montant HT des travaux à réaliser
- Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20% du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA
- **Notre commune apporterait les 10% du montant HT des travaux à réaliser restant, soit 78,00 € HT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ⊕ **Donne** son accord pour participer à ce programme mené par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance
- ⊕ **Accepte** le plan de financement ci-dessus énoncé
- ⊕ **Autorise** Madame l'Adjointe à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour la commune d'EGLISOLLES.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Modification des statuts Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Les membres présents du Conseil ont demandé que cette délibération soit reportée à un prochain conseil.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Fongibilité des crédits en M57.

Madame l'Adjointe Maire rappelle à l'Assemblée de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal (820).

Il convient d'apporter des précisions en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **Précise** que le recours au procédé de fongibilité des crédits (faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres) sera possible dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ce taux de 7,5% sera valable d'année en année jusqu'à la prise d'une délibération contradictoire.
- ✓ **Charge** Madame l'Adjointe de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Informations sur les problèmes d'eau (fuites).

Madame Christine BATISSON a récapitulé toutes les actions mises en place cette semaine pour rechercher les fuites d'eau et les traitées.

8 – Questions Diverses.

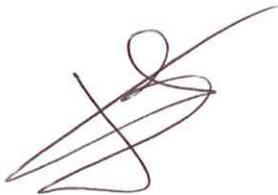
Aucunes.

Le Prochain Conseil Municipal aura lieu le 18 mars 2023.

Séance levée à 12 heures 15.

Le secrétaire de séance,

Didier MAITRAIS



L'Adjointe,

Christine BATISSON

